



Chères participantes, Chers participants,

Chers parents,

Le Conseil fédéral a annoncé vendredi 3 décembre 2021 de nouvelles mesures pour faire face à la situation sanitaire.

Par conséquent, le certificat COVID sera obligatoire à compter du 6 décembre 2021 et jusqu'au 24 janvier 2022 pour participer aux cours du Lancy-Natation dès l'âge de 16 ans dans les bassins intérieurs.

Le certificat COVID ne sera pas nécessaire pour la piscine de Marignac.

Les moniteurs seront chargés de contrôler les certificats de la façon suivante :

- Utilisation de l'application COVID Certificate Check
- Avec cette application, ils scanneront le QR code des certificats COVID des personnes, soit sur format papier, soit sous format numérique (stockées dans smartphone)
- L'application ne donnera que le statut : valide, ou invalide, des certificats, avec le nom prénom et date de naissance de la personne.
- Les moniteurs qui contrôleront compareront le nom prénom et date de naissance avec les données de la pièce d'identité avec photo, qui devront être conformes, ceci afin d'être certain que le certificat COVID a été établi pour cette personne.
- Cette procédure concernera toutes les personnes de 16 ans et plus. En dessous de 16 ans les personnes pourront participer sans certificat.
- Les personnes de 16 ans et plus qui ne seront pas au bénéfice d'un certificat COVID valide et de la pièce d'identité conforme ne pourront pas être acceptées aux cours.

Par ailleurs, toute personne symptomatique même au bénéfice d'un certificat COVID valide ne devra pas se présenter, devra se faire tester sans délai et se conformer aux consignes d'isolement de l'OFSP.

Les participants de 16 ans et plus qui pratiquent dans les bassins intérieurs devront donc présenter un certificat COVID et une pièce d'identité avec photo lors de chaque cours.



Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler que les parents ont l'autorisation de déposer leurs enfants à l'intérieur des vestiaires à la seule condition de porter le masque dès l'entrée dans le bâtiment.

Le certificat COVID ne leur sera pas demandé.

Il conviendra de respecter la distanciation sociale dans les vestiaires. Le nombre de personnes autorisées simultanément dans les vestiaires est affiché sur les portes.

Les parents devront par la suite quitter les lieux et attendre impérativement à l'extérieur.

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire pour les personnes dès 12 ans depuis l'entrée dans le bâtiment jusqu'à la sortie des vestiaires.

Nous comptons sur la responsabilité individuelle de chacun pour permettre la continuité des activités du club.

Nous vous remercions pour votre aimable compréhension et pour votre soutien.

Pour le Lancy-Natation

Killian Hervé

Manager